

## ***Compte-rendu du Conseil municipal du 16 décembre 2008***

**Présents (18)** : M. Decolin, Mme Fontanier, MM. Pruvost, Jozeau, Mmes Antoine, Berségol, MM. Derkaloustian, Caron, Mme Paisant, M Alain Richard, Mme Duwer, MM. Etcheverry, Menveux, Lecaille, Mmes Lafortune, Le Gluher, Déchamps et Gibier.

**Absents ayant donné procuration (4)** : M. Éric Richard, Mme Bagur, MM. Decombes et Dessoude.

**Absents excusés (3)** : MM Chebak, Delrue, Mme Chiocchia.

**Absentes (2)** : Mmes Dumortier et Piana-Borci

**Délibération : 2008-116 : Création du service de la petite enfance** (rapporteur : Alain Derkaloustian)

Après avis favorable du comité technique paritaire, le Conseil décide, à l'unanimité, de reprendre les activités exercées par l'association *Arche de Noé* à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 en créant un service petite enfance, et de transférer le personnel de l'association sur contrat de droit public.

**Délibération 2008-117 : Création d'une école municipale de musique et de danse** (rapporteur : Alain Derkaloustian)

Après avis favorable du comité technique paritaire, le Conseil décide, à l'unanimité, de reprendre les activités exercées par l'association *Œuvres scolaires* à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 en créant une école municipale de musique et de danse, et de transférer le personnel de l'association sur contrat de droit public.

**Délibération 2008-118 : Création de postes** (rapporteur : Alain Derkaloustian)

Pour permettre la reprise des activités des associations *Arche de Noé* et *Œuvres scolaires*, le Conseil adopte, à l'unanimité, les créations de postes suivantes :

Éducateur de jeunes enfants : 1 temps complet ; 1 temps non complet <28h ;

Auxiliaire de puériculture : 2 temps complets ;

Adjoint d'animation 2<sup>e</sup> classe : 1 temps complet ;

Adjoint d'animation 1<sup>ère</sup> classe : 2 temps complets ;

Adjoint administratif 1<sup>ère</sup> classe : 1 temps non complet <28h ;

Infirmier de classe normale : 1 temps non complet <28h ;

Assistant spécialisé d'enseignement artistique : 1 temps complet ; 2 temps non complets <28h ;

Assistant d'enseignement artistique : 1 temps complet ; 8 temps non complets <28h.

**Délibération 2008-119 : Tarifs des participations des familles pour le service de la petite enfance** (rapporteur : Anne-Marie Paisant)

Les activités de l'association *Arche de Noé* étant reprises par la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, le Conseil décide, à l'unanimité, de maintenir pour l'année 2008/2009 les tarifs votés par l'association.

**Délibération 2008-120 : Tarifs des participations des familles à l'école municipale de musique et de danse** (rapporteur : Françoise Antoine)

Les activités de l'association *Œuvres scolaires* étant reprises par la commune à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009, le Conseil décide, à l'unanimité, de maintenir pour l'année 2008/2009 les tarifs votés par l'association.

**Délibération 2008-121 : Convention financière avec la commune de Chaumontel pour le financement de la structure petite enfance** (rapporteur : Jacky Pruvost).

Le Conseil autorise, à l'unanimité, le maire à signer une nouvelle convention financière avec la commune de Chaumontel pour sa participation au coût de fonctionnement de la structure au prorata du nombre d'enfants accueillis annuellement.

**Délibération 2008-122 : Convention financière avec la commune de Chaumontel pour le financement de l'école municipale de musique et de danse** (rapporteur : Jacky Pruvost)

Le Conseil autorise, à l'unanimité, le maire à signer une nouvelle convention financière avec la commune de Chaumontel pour sa participation au coût de fonctionnement de l'école municipale de musique et de danse au prorata du nombre d'enfants accueillis annuellement.

**Délibération 2008-123 : Convention de médecine préventive avec le centre interdépartemental de gestion** (rapporteur : Annie Gibier)

Le Conseil autorise, à l'unanimité, le maire à signer la nouvelle convention concernant la médecine préventive avec le Centre interdépartemental de gestion

**Délibération 2008-124 : Modification du régime indemnitaire** (rapporteur : M. le Maire)

Le Conseil autorise, à l'unanimité, la modification du régime indemnitaire de la commune.

**Délibération 2008-125 : Convention avec la préfecture relative à la mise en dépôt des stations d'enregistrement des demandes de titres d'identité et de voyage** (rapporteur : M. le Maire)

Dans le cadre de la mise en œuvre des passeports biométriques, 31 communes, dont la nôtre, sur les 185 du département ont été retenues comme mairie de dépôt des demandes de passeports.

Afin d'officialiser notre participation au dispositif, la préfecture propose la signature d'une convention de mise en dépôt des stations d'enregistrement des demandes de titres d'identité et de voyage avec l'agence nationale des titres sécurisés.

Le Conseil autorise, à l'unanimité, le maire à signer cette convention.

**Délibération 2008-126 : Tarifs 2009 des locations des salles communales** (rapporteur : Jacky Pruvost)

Le Conseil décide, à l'unanimité, d'appliquer des nouveaux tarifs à compter du 2 janvier 2009.

**Délibération 2008-127 : Vols de nuit** (rapporteur : François Jozeau)

Le Conseil décide, à l'unanimité, de demander, en accord avec les préconisations de l'OMS, un couvre-feu d'une durée de 8 heures consécutives sur les aéroports de Paris-Charles-de-Gaulle et du Bourget.

*Questions écrites*

**Groupe d'opposition « Luzarches un autre regard »**

*Question 1 : Au sujet de la zone d'activité de la Basse-Bruyère, nous souhaiterions avoir confirmation de la nature des activités présentes sur le site et connaître la date prévue du démarrage des travaux?*

**Réponse de M. le Maire :** Le maire indique qu'il n'a pas encore connaissance de la date de démarrage des travaux. Toutefois il est toujours prévu l'implantation d'une résidence hôtelière, d'une résidence pour personnes âgées, d'un établissement hospitalier pour personnes âgées dépendantes (EHPAD), les services techniques de la ville et le centre de tri de la Poste.

S'agissant de la Poste, le maire rappelle qu'il est très difficile de travailler avec elle. Les interlocuteurs changent en permanence. Le terrain n'est toujours pas acheté et, après plusieurs réunions, la Poste n'a toujours pas déposé le permis de construire. Et ce manège dure depuis plusieurs mois.

*Question 2 : Lors d'une réunion publique consacrée à la présentation du Pact Val-d'Oise, vous avez émis des interrogations sur la nécessité de constituer une commission communale d'attribution des aides. Nous souhaiterions connaître votre avis définitif sur la question, dans la mesure où une délibération a été votée le 12 novembre 2008, afin d'adopter un règlement qui*

*prévoit dans son article 2, de conditionner les aides, je cite «à l'accord préalable de la commission communale d'octroi des subventions»?*

**Réponse de M. le Maire :** Le maire répond qu'il y aura bien une commission qui examinera les dossiers. Il s'agit de la commission urbanisme augmentée des élus intéressés par ce sujet.

*Question 3 : À l'heure des arbitrages budgétaires, nous souhaiterions savoir si dans l'élaboration du budget 2009, une ligne a été consacrée à la formation des élus ?*

**Réponse de M. le Maire :** La formation des élus est une inscription obligatoire au budget d'une commune. Ceci étant, il existe beaucoup de formations gratuites. Nous inscrirons une somme selon les demandes.